



Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

**PROCES-VERBAL
Comité syndical du
24 Septembre 2025**

17 H 30

À Les Mages

**Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône**

95 Chemin de la Carrière 30500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - accueil@abceze.fr - www.abceze.fr
Etablissement Public Territorial de Bassin

Ordre du jour :

APPROBATION

- Validation du procès-verbal de la séance du 21 Mai 2025.

FINANCES

Point 1 : Décision modificative N°02/2025 – Virements de crédits – Emprunt AFL (Agence France Locale) – Travaux de sécurisation digues de Pont-Saint-Esprit

Point 2 : Décision modificative N°03/2025 – Crédits supplémentaires – Régularisation d'amortissements comptabilisés à tort

Point 3 : Biens à sortir de l'inventaire

ACTIONS

Point 4 : Convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la compagnie nationale du Rhône au profit du syndicat mixte ABCèze sur la commune de Codolet

Point 5 : Convention de délégation de compétences entre la communauté d'agglomération du Grand Avignon et le syndicat mixte ABCèze sur la commune de Tavel dans le cadre de la gestion du système d'endiguement Grès-Fontaines

Point 6 : Repères de crue – demande de subvention complémentaire

LE PERSONNEL

Point 7 : Actualisation du tableau des effectifs

Point 8 : Contrat d'assurance contre les risques statutaires

INFORMATIONS

- Décision prise dans le cadre des délégations données au Président par le Comité syndical
- Avancement des projets
- Dates : CLE, prochain CS,...

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, S. BAYART, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, J. MERCIER, J. RIEU, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC. REY, M. GRAZIANO BAYLE, JP. DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISNARD, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, J. OLIVA.

Pouvoirs :

- Madame GRAZIANO BAYLE a donné pouvoir à Monsieur CLEMENTE Cédric,
- Monsieur BARBERIO Daniel a donné pouvoir à Monsieur REYDON Michel.

Assistaient au Comité Syndical :

- Madame CLAVEL Maud, Directrice, Syndicat ABCèze,
- Madame MATON Sandra, Responsable Administrative et Financière, Syndicat ABCèze.

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Quorum :

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	15

Le Président ouvre la séance à 17H45 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués d'ABCèze présents ce jour.

Approbation du compte rendu du dernier comité syndical

Monsieur TRICHOT propose de valider le compte-rendu de la séance du 21/05/2025, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

FINANCES

Point 1 : Décision modificative n° 02/2025 – Virements de crédits – Emprunt AFL (Agence France Locale) – Travaux de sécurisation des digues de Pont-Saint-Esprit

Le Président rappelle qu'à la suite des décisions prises lors du comité syndical du 21 mai 2025, le financement des travaux de sécurisation des digues de Pont-Saint-Esprit repose sur deux emprunts :

- **Un emprunt à court terme (prêt relais) de 1 200 000 € sur 3 ans**, destiné à couvrir les besoins de trésorerie dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA.
- **Un emprunt à long terme de 300 000 € sur 20 ans**, visant à financer le reste à charge des travaux.

Il précise que lors de l'élaboration du budget, les conditions financières de l'emprunt à long terme n'étaient pas encore connues. Il s'avère qu'en 2025, deux échéances en capital doivent être honorées. Afin d'en permettre le règlement auprès de l'AFL, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	5 100,00 €
Total		5 100,00 €

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
21 / 2118 / 94	Autres terrains	5 100,00 €
Total		5 100,00 €

Le Président invite le comité syndical à se prononcer sur la décision modificative n° 02/2025, permettant d'ajuster les crédits budgétaires pour assurer le paiement des échéances de l'emprunt à long terme.

Discussions : À l'issue de la présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adoptée à l'unanimité.

Point 2 : Décision modificative n° 03/2025 – Crédits supplémentaires – Régularisation d'amortissements comptabilisés à tort

Le Président informe qu'une somme de 13 688,01 € a été amortie à tort depuis plus de vingt ans. Afin de corriger cette anomalie comptable, il est nécessaire de procéder à une régularisation par le biais d'une décision modificative.

Cette régularisation permettra d'effectuer les écritures comptables adéquates, dans le respect des règles budgétaires en vigueur.

Comptes – Dépenses

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
023 / 023 / STRUC	Virement à la section d'investissement	13 688,01 €	
040 / 28188 / OPFI	Autres	13 688,01 €	
Total		27 376,02 €	0,00 €

Comptes – Recettes

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 7811 / STRUC	Reprises sur amortissements d'immobilisations corporelles et incorporelles	13 688,01 €	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section de fonctionnement	13 688,01 €	
Total		27 376,02 €	0,00 €

Le Président invite les délégués à se prononcer sur la décision modificative n° 03/2025, visant à régulariser les amortissements indûment enregistrés.

Discussions : À l'issue de la présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adoptée à l'unanimité.

Point 3 : Biens à sortir de l'inventaire

Le Président indique que les biens listés, ci-dessous, sont désormais obsolètes, cédés, réformés ou détruits. Afin d'assurer une meilleure lisibilité du patrimoine, il est proposé de procéder à leur retrait de l'inventaire.

Biens à sortir de l'inventaire

N° Mandat Bordereaux Année	N° d'inventaire	Libellés	Montant acquisition	Imputation d'origine	Destination du bien	Fiche de bien
334/47/2015	B/2015/173	2 tronçonneuses MS201 180399897 et 180399845	1 248,00 €	2188	Hors service/pièces détachées	462
300/67/2017	B/2017/184	1 débroussaillouse HUSQVARNA HVA 555 RXT (N° série 170300146)	1 199,00 €	2188	Hors service	482
354/69/2018	B/2018/206	2 tronçonneuses STHIL MS 201 T-CM	1 204,80 €	2188	Hors service	503

		(N° séries : 185193746 et 185193898)				
178/36/2019	B/2019/212	1 tronçonneuse STIHL MS 362 CM (N° série 186299973)	820,80 €	2188	Hors service	517
186/36/2019	B/2019/220	1 débroussailleuse Husqvarna HVA 555RXT (n° série 20191000560)	1 091,16 €	2188	Hors service	519
407/70/2021	B/2021/253	1 débroussailleuse Husqvarna HVA 555 RXT (n°série 2120211100494)	1 117,14 €	2188	Hors service	605
505/107/2023	B/2023/289/2158	1 tronçonneuse STIHL 35 CM - MS201C-M - (N° série 194107711)	736,80 €	2158	Hors service	671
		TOTAL	7 417,70 €			

Le Président invite les délégués à se prononcer sur la sortie de ces biens de l'inventaire.

Discussions : À l'issue de la présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.
Décision : Adoptée à l'unanimité.

ACTIONS

Point 4 : Convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône – Commune de Codolet

Dans le cadre de la gestion du système d'endiguement de Codolet, et afin d'assurer le suivi et l'entretien de l'ouvrage situé le long du Rhône, le Président expose la nécessité d'établir une convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), au profit du syndicat mixte ABCèze.

Cette convention permettra au syndicat de superposer une affectation relevant de ses compétences à l'affectation principale du périmètre de la concession confiée par l'État à la CNR. Cette concession, approuvée par décret en date du 16 juin 1934, vise l'aménagement du fleuve Rhône et l'exploitation des ouvrages réalisés selon trois objectifs principaux :

- L'utilisation de la puissance hydraulique
- La navigation
- L'irrigation et les autres usages agricoles

La concession est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2041.

Le Président sollicite l'autorisation des délégués pour signer cette convention de superposition d'affectations, permettant au syndicat ABCèze d'intervenir sur le domaine public concerné, situé sur le territoire de la commune de Codolet.

Discussions : À l'issue de la présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Convention de délégation de compétences entre la communauté d'agglomération du Grand Avignon et le syndicat mixte ABCèze – Commune de Tavel – Système d'endiguement Grès-Fontaines

Le Président rappelle que le syndicat mixte ABCèze est compétent en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) sur le territoire de la commune de Tavel. La communauté d'agglomération du Grand Avignon exerce cette même compétence sur les communes de Pujaut et Rochefort-du-Gard.

Le système d'endiguement Grès-Fontaines est situé très partiellement sur la commune de Tavel, le reste se trouvant sur les territoires de Pujaut et Rochefort-du-Gard. Ce système permet de protéger une partie du territoire de Rochefort-du-Gard ainsi qu'une partie de celui de Pujaut.

Afin de pérenniser le système d'endiguement et la zone protégée afférente, le Grand Avignon sollicite une délégation de compétence GEMAPI sur les parcelles situées à Tavel, où repose une partie de l'ouvrage. Il est précisé que la zone protégée se trouve entièrement sur le territoire du Grand Avignon.

Madame Maud CLAVEL, Directrice, précise que les parcelles concernées appartiennent à la SNCF, en limite de la commune de Tavel. Toutefois, étant donné que le syndicat est compétent sur cette commune, il est censé exercer également cette compétence sur lesdites parcelles. Elle souligne la nécessité de régulariser cette situation, afin que le Grand Avignon puisse gérer ses digues en toute autonomie, sans solliciter de financement auprès du syndicat pour leur entretien.

Le Président sollicite l'autorisation de signer la convention de délégation de compétences entre le Grand Avignon et le syndicat mixte ABCèze, relative à la gestion du système d'endiguement Grès-Fontaines sur le territoire de la commune de Tavel.

Discussions : À l'issue de la présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adoptée à l'unanimité.

Point 6 : Repères de crue – Demande de subvention complémentaire

Le Président rappelle que le syndicat mixte ABCèze dispose d'une base de données sur les repères de crue, dont les informations sont actuellement imprécises : elles ne permettent ni d'identifier le type des repères (laisse ou macaron), ni d'évaluer leur état (bon ou dégradé).

Entre avril et août 2024, des travaux de terrain ont été menés afin de confronter cette base de données à la réalité. Cette campagne a permis de recenser, commune par commune, le nombre de repères existants, leur typologie, leur état de conservation et leur visibilité.

Entre janvier et mai 2025, le syndicat a poursuivi ce travail par une vérification topographique de chaque repère, accompagnée d'une concertation avec les élus des communes concernées. Ces démarches ont permis de définir précisément le nombre de repères à valoriser ainsi que le besoin en panneaux d'information à installer dans le cadre de la prévention des risques.

Une première demande de subvention a été déposée en 2024 auprès de l'État pour financer les opérations de nivellation topographique et la fabrication des repères identifiés comme prioritaires.

Une demande complémentaire sera prochainement adressée au même partenaire financier. Elle portera sur le financement de la conception des panneaux d'information, de leurs supports, ainsi que sur leur pose, dans le cadre du renforcement de la signalétique préventive.

Il est précisé que les crédits de paiement relatifs à cette demande seront inscrits au budget 2026.

Le Président sollicite l'autorisation des délégués pour déposer cette demande de subvention complémentaire auprès de l'État.

Discussions : À l'issue de la présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adoptée à l'unanimité.

LE PERSONNEL

Point 7 : Actualisation du tableau des effectifs

À la suite de la saisine du Comité technique (CST) et de son avis favorable rendu le 11 septembre 2025, le Président propose de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs du personnel.

Cette évolution intervient dans le cadre :

- De la suppression du poste de chargé de mission SAGE, relevant du grade d'ingénieur territorial ;
- De la suppression du poste d'adjoint technique territorial, créé pour un accroissement temporaire d'activité de 6 mois, affecté à l'entretien des cours d'eau.

Tableau actualisé des effectifs

Filière	Emploi/Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Durée hebdo
Administrative	Attaché territorial	1	1	35
Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	23,50
Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	28
Technique	Ingénieur principal territorial	1	1	35
Technique	Ingénieur territorial /Chargé de mission ouvrages hydrauliques PAPI (CDI - emploi permanent)	1	1	35
Technique	Ingénieur territorial /Chargé de mission élaboration du PAPI (CDD - emploi permanent)	1	1	35
Technique	Chargé de mission contrat (CDD- emploi permanent)	1	1	35
Technique	Chargé de mission PGRE (CDI – emploi permanent)	1	1	35
Technique	Ingénieur Territorial/Chargé de mission SAGE (Emploi permanent)	4	0	35
Technique	Technicien principal de 1ère classe	2	2	35
Technique	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1	35
Technique	Technicien territorial	1	1	35
Technique	Technicien territorial (CDI – emploi permanent)	1	1	35
Technique	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	2	35
Technique	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	1	4
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	1	35
Technique	Adjoint technique territorial	2	2	35
Technique	Adjoint technique territorial (Accroissement temporaire d'activité 6 mois)	4	0	35
	Total	19	19	

Le Président propose de valider le tableau actualisé des effectifs.

Discussions : À l'issue de la présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adoptée à l'unanimité.

Point 8 : Contrat d'assurance contre les risques statutaires

Le Président informe que la procédure de mise en concurrence relative au contrat d'assurance statutaire est arrivée à son terme.

À l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres du CDG30, tenue le 26 mai 2025, le prestataire retenu est le courtier RELYENS SPS / RELYENS LI / RELYENS MI, pour la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Ce contrat couvre l'ensemble des risques statutaires aux taux suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : 7,51 % (au lieu de 9,13 %),
- Agents affiliés à l'IRCANTEC : 1,27 % (au lieu de 0,60 %).

Ces taux s'appliquent sur les éléments de rémunération suivants : traitement brut (TB) + nouvelle bonification indiciaire (NBI) + supplément familial de traitement (SFT), avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire pour les agents CNRACL et IRCANTEC.

Par ailleurs, des frais de gestion sont appliqués par le Centre de Gestion dans le cadre de la délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires. Ces frais sont fixés à 0,25 % (taux inchangé) de la masse salariale CNRACL et IRCANTEC servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance.

Il est proposé de :

- Souscrire au contrat groupe d'assurance statutaire pour la période 2026–2029 ;
- Déléguer la gestion des sinistres au CDG30, conformément aux modalités prévues.

Discussions : À l'issue de la présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS

Décision prise dans le cadre des délégations données au Président par le Comité syndical

Dans le cadre des délégations données au Président par le Comité syndical, le Président rend compte de la décision suivante :

Décision N°01/2025 : Demande de subvention à hauteur de 50 % sur diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitats privés auprès de la DDTM48 de la Lozère.

Avancement des projets

Travaux de sécurisation des digues de Pont-Saint-Esprit

Le Président informe les membres de la diffusion, prévue ce soir, d'un reportage consacré aux travaux de sécurisation de la digue de Pont-Saint-Esprit. Il y est notamment précisé qu'à l'issue de 6 à 8 mois de chantier, la digue sera sécurisée jusqu'à l'équivalent d'une crue centennale.

Concernant l'état d'avancement des travaux, le Président souligne que les conditions météorologiques actuelles sont particulièrement favorables. L'atterrissement et les apports de graviers ont permis la création d'une piste provisoire, facilitant l'accès aux fondations de la digue.

Des imprévus ont été rencontrés, notamment au niveau de la galerie Vauban, anciennement utilisée pour l'évacuation des eaux pluviales et de source. Cette structure, en cours d'affaissement, a nécessité la réalisation d'un radié en béton, ainsi que le coffrage des parois pour sa consolidation.

Des interventions ont été menées :

- Nettoyage haute pression du parement ;
- Injection de résine pour renforcer l'étanchéité ;
- Pose de tirants afin de stabiliser la structure.

Le niveau actuel du Rhône permet d'intervenir sur la partie basse de la digue, ce qui est favorable à la poursuite des travaux. Le Président espère que ces opérations puissent être achevées avant le retour des pluies.

Il tient à saluer l'implication de Monsieur RIEU, Vice-président, qui veille avec rigueur à la sécurité du chantier. Il le remercie pour sa disponibilité lors des réunions de chantier et son suivi attentif des opérations.

Travaux de sécurisation des digues de Bessèges

Le Président informe les membres du comité syndical qu'une réunion s'est tenue la semaine précédente, concernant l'obligation réglementaire d'engager les travaux sur les digues de la moyenne vallée de la Cèze. Cette rencontre s'est déroulée en présence de Monsieur Olivier MARTIN, Président de la Communauté de Communes De Cèze-Cévennes, de Monsieur VIGOUROUX, Vice-président, de Madame Maud CLAVEL, ainsi que de lui-même.

Il rappelle que le dossier de demande de subvention relatif aux travaux sur la digue de Bessèges a été transmis aux services de l'État en mars 2025. À ce jour, aucune réponse n'a été communiquée.

Dans ce contexte d'incertitude, il a été décidé de déposer, d'ici novembre 2025, les demandes d'autorisation de travaux pour les digues de Saint-Ambroix, Molières-sur-Cèze et Meyrannes. Le calendrier des interventions sera établi en fonction de l'avancement des procédures d'instruction.

Concernant la digue de Bessèges, l'absence de réponse sur les subventions et l'autorisation de travaux entraîne le report de la procédure de consultation des marchés à l'année 2026.

Communication

Le Président présente les actions de communication en cours et à venir portées par le syndicat ABCèze :

- Participation à la CLE (Commission Locale de l'Eau) le 9 octobre à Méjannes-le-Clap ;
- Journée CPIE du Gard dédiée à la sensibilisation à l'eau, organisée à Bagnols-sur-Cèze le 11 octobre ;
- Élaboration du Journal n°12 du syndicat ABCèze, actuellement en cours de rédaction ;
- Conception de plaquettes d'information sur : Le fonctionnement et les missions du syndicat ABCèze et les thématiques de l'inondation, de l'entretien des cours d'eau et de la ressource en eau.

Ces supports visent à renforcer la visibilité des actions du syndicat et à sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux liés à la gestion des milieux aquatiques.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h45.

Le Président,
B. TRICHOT



Le Secrétaire de séance,
Le Vice-président
M. REYDON

